- D

BURKINA FASO
LA PATRIE OU LA MORT,
NOUS VAINCRONS !

DECRET N° 94- 417 /PRES/MASF
PORTANT CREATION D'UNE ECOLE
NATIONALE DE SERVICE SOCIAL
(REGULARISATION).

-=-ooOoo-=-

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa CSM2911
04/11/94

VU la Constitution ;
VU le Décret N° 94-121/PRES du 20 Mars 1994, portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret N° 94-122/PRES/PM du 22 Mars 1994, portant Composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
VU le Décret N° 94-185/PRES/PM/MASF du 26 Mai 1994, portant Organisation du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille ;
SUR Proposition du Ministre de l'Action Sociale et de la Famille,

LE CONSEIL DES MINISTRES, entendu en sa séance du 19 Octobre 1994 ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Il est créé un Etablissement Public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé Ecole Nationale de Service Social en abrégé (E.N.S.S.). L'Ecole est située à GAOUA (Province du PONI).

ARTICLE 2 : L'Ecole Nationale de Service Social est placée sous la tutelle technique du Ministre Chargé de l'Action Sociale et sous la tutelle financière du Ministre Chargé des Finances.

ARTICLE 3 : L'Ecole Nationale de Service Social est chargée :

- de la formation initiale des agents de base,
- du recyclage et du perfectionnement des agents de base.

ARTICLE 4 : Les Statuts Particuliers de l'Ecole Nationale de Service Social seront approuvés par Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre Chargé de l'Action Sociale.

ARTICLE 5 : Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le Décret N° 82-0441/CMRPN/PRES PRES/MAS.CF/ du 4 Novembre 1992.

ARTICLE 6 : Le Ministre de l'Action Sociale et de la Famille, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 Novembre 1994

BURKINA FASO LE PRESIDENT

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre,

Roch Marc Christian KABORE

Le Ministre de l'Action Sociale et de la Famille,

Akila BELEMBAOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan,

Zéphirin DIABRE

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration,

Juliette BONKOUNGOU